

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-12-14-00002 du 14 décembre 2023, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

SAS Ferme éolienne de Levroux - Parc éolien sur la commune de LEVROUX

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de LEVROUX
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : SAS Ferme éolienne de Levroux - 770 rue Alfred Nobel - 34000 MONTPELLIER
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de construction de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de LEVROUX (Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier d'enquête publique).
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2980, al 1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs	5	Autorisation (6 km)
		Diamètre rotor maximum	131 m	
		Hauteur maximale au moyeu	99 m	
		Hauteur maximale en bout de pale	164,5 m	
		Puissance unitaire maximale	3,6 MW	

- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du jeudi 25 janvier 2024 – 9h00 au mardi 27 février 2024 – 17h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
 - **sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante** : <https://www.registre-dematerialise.fr/5034>
Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans la mairie de LEVROUX :
 - Du Lundi au Jeudi : de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
 - Le Vendredi : de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 16h00
 - **sur poste informatique**, à la préfecture de l'Indre, salle 325, **sur prise de rendez-vous uniquement**, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5034>, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5034@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5034> ;
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans la mairie de LEVROUX ;
 - par correspondance à la mairie de LEVROUX – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le jeudi 25 janvier 2024 – 9h00 et après le mardi 27 février 2024 – 17h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Théo FIQUET, responsable de projet de la société ENERGITER pour le compte de la SAS Ferme éolienne de Levroux, 770 rue Alfred Nobel - 34000 MONTPELLIER, fiquet@energiter.fr, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAURoux Cedex.

COMMISSION D'ENQUÊTE

- ◆ M. Hubert JOUOT Vice-Amiral, 2ème section, M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique, M. Jacques POURAILLY commandant de brigade de gendarmerie à la retraite ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête.
M. Hubert JOUOT a été désigné président de cette commission. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc DEMAY. M. Lionel LALEVEE, capitaine retraité de la gendarmerie, est désigné comme commissaire enquêteur suppléant.
- ◆ Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siègera à la mairie de LEVROUX, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

Mairie de LEVROUX :
Jeudi 25 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
Mardi 30 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Vendredi 9 février 2024 de 9h00 à 12h00
Jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 17h00
Mercredi 21 février 2024 de 9h00 à 12h00
Mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00

- ◆ Le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de LEVROUX, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de LEVROUX, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Argy, Buzancais, Chezelles, Francillon, Fredille, Géhée, Moulins-sur-Cephons, Pellevoisin, Saint-Lactencin, Sougé, Villegongis. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>